

Règlement du concours « Mon pull moche de Noël »

La municipalité de Miramas organise un concours de pulls moches de Noël.

Article 1 : Objet du concours

La Journée internationale du pull moche aura lieu le vendredi 18 décembre 2020.

À quoi sert-elle ? À rien du tout, c'est tout son charme.

Pour bien réussir cette journée, commencez par choisir un pull de Noël, en grosse laine, bien chaud, garni de rennes, de boules... bref la totale ! Les motifs naïfs, les couleurs innommables, les pompons, les guirlandes sont possibles, le tout est qu'on vous remarque.

Article 2 : L'accès au concours

La participation au concours est gratuite et ouverte à tous les particuliers de la commune. Elle implique l'acceptation sans réserve du présent règlement et des décisions du jury. Le formulaire d'inscription et le règlement du concours sont mis à votre disposition sur le site internet noel.miramas.fr.

Chaque participant devra remplir le formulaire d'inscription avec ses coordonnées complètes avant le 13 décembre 2020 minuit.

Article 3 : Critères de sélection du jury

Le jury est invité à voter pour le pull moche de Noël le plus original.

Article 4 : Composition du jury

Le jury est composé du public souhaitant participer au vote (en « likant » les meilleures photos sur la page Facebook de la ville de Miramas).

Un prix sera attribué aux 3 participants ayant obtenu le plus de points.

Un Prix « Coup de Cœur » pourra être décerné par le service communication de la ville.

Article 5 : Droit à l'image

Les participants autorisent la diffusion et la publication de leurs photos exposés dans la presse locale, dans le bulletin municipal, sur le site internet et les réseaux sociaux de la commune, dans un diaporama de présentation ou une exposition, et cela sans aucune contrepartie.

Article 6 : Résultats, remise des prix et dotations

Les lauréats seront récompensés suivant le palmarès établi par le jury qui a seule autorité en la matière.

Ils seront informés directement par mail.